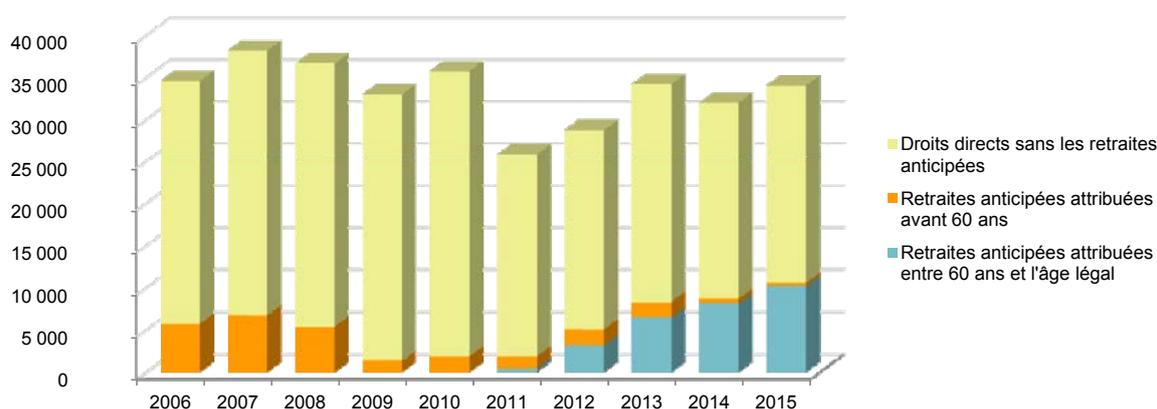




**Retraités résidant en Carsat Bretagne**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	17 450	24 318	41 768
Droits directs (retraites personnelles)	16 240	17 818	34 058
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 210	6 500	7 710
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	744	731	1 475

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 471	3 983	11 454
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	74,4 ans	72,3 ans	72,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	7,1%	8,2%	7,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,1%	8,6%	9,4%
Polypensionnés	61,4%	44,8%	52,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	281 247	391 979	673 226
Retraités percevant un droit direct seul	270 474	279 610	550 084
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 419	21 441	23 860
Retraités percevant les deux à la fois	8 354	90 928	99 282
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,9%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	49 265	19 645	68 910
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,3 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	716 €	575 €	634 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 127 €	964 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,9%	56,3%	41,9%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

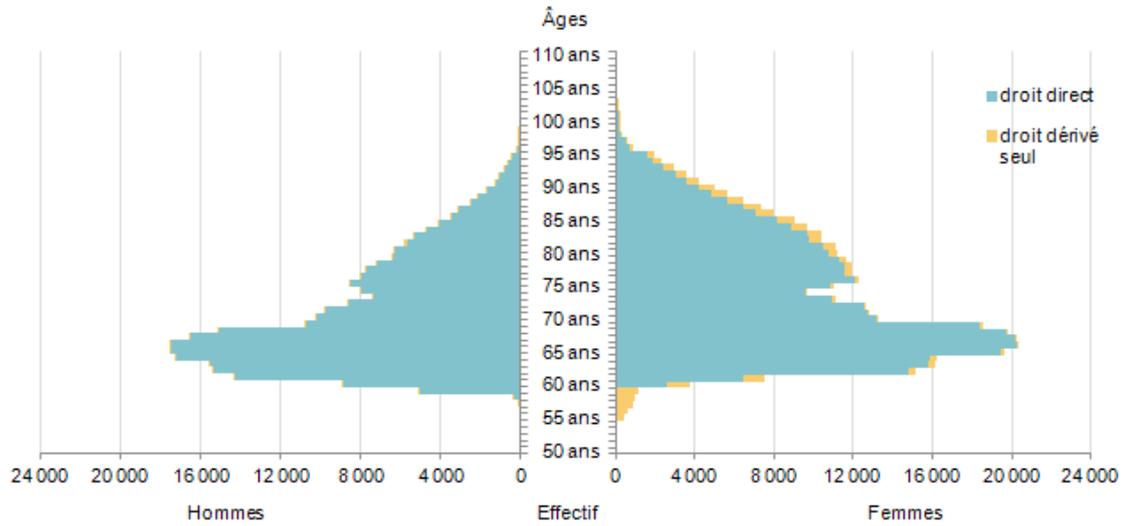
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

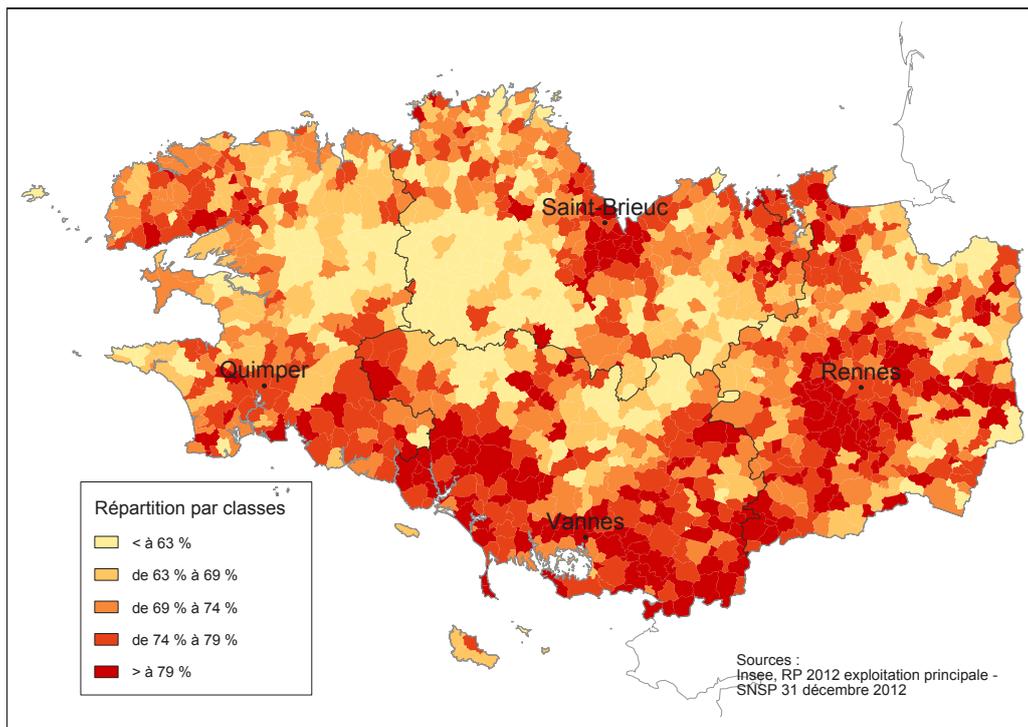
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bretagne



## Prestataires payés par la Carsat Bretagne

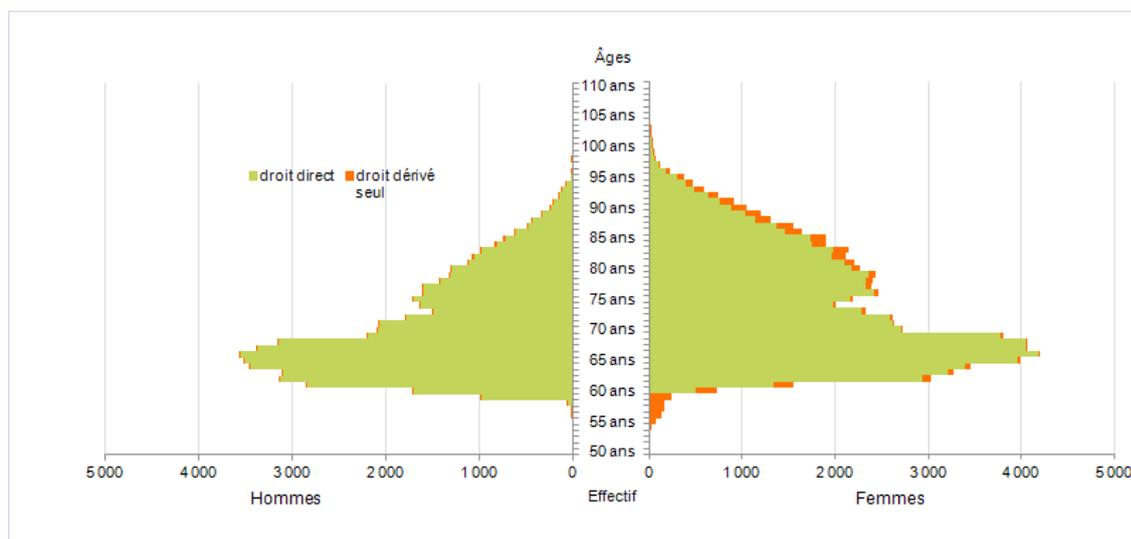
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
22 - Côtes-d'Armor	47 960	69 333	117 293
29 - Finistère	67 703	102 817	170 520
35 - Ille-et-Vilaine	70 741	93 597	164 338
56 - Morbihan	58 659	82 457	141 116
Total Carsat Bretagne	245 063	348 204	593 267
Total hors Carsat Bretagne	9 499	12 934	22 433
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>254 562</b>	<b>361 138</b>	<b>615 700</b>

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 480	4 863	8 343
Droits directs (retraites personnelles)	3 225	3 576	6 801
Droits dérivés (retraites de réversion)	255	1 287	1 542
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	169	152	321
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 476	789	2 265
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,4 ans	61,9 ans
Droits dérivés	73,6 ans	72,3 ans	72,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	63,8%	48,0%	55,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	57 031	80 112	137 143
Retraités percevant un droit direct seul	54 615	57 192	111 807
Retraités percevant un droit dérivé seul	558	4 339	4 897
Retraités percevant les deux à la fois	1 858	18 581	20 439
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,9%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 714	3 864	13 578
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,3 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	706 €	571 €	627 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 120 €	974 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,9%	54,3%	40,9%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

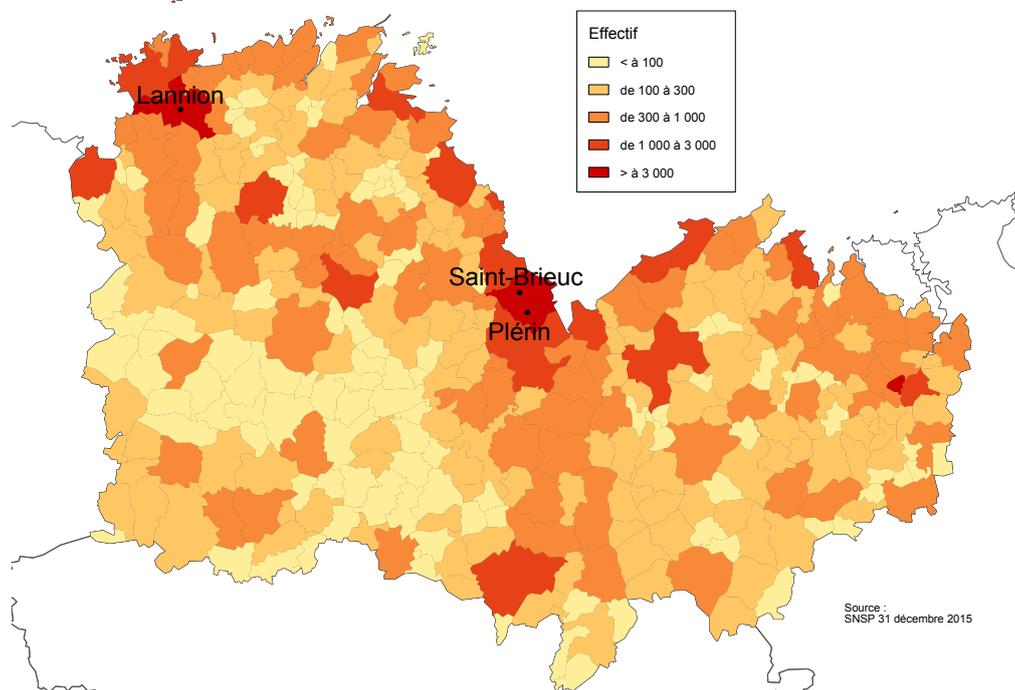
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Brieuc</b>			
Nombre total de retraités	3 336	6 046	9 382
Retraités percevant un droit direct seul	3 199	4 077	7 276
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	257	272
Retraités percevant les deux à la fois	122	1 712	1 834
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,6%	3,4%	3,9%
<b>Lannion</b>			
Nombre total de retraités	1 694	2 416	4 110
Retraités percevant un droit direct seul	1 643	1 696	3 339
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	115	124
Retraités percevant les deux à la fois	42	605	647
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,6%	2,9%	2,8%
<b>Plérin</b>			
Nombre total de retraités	1 458	2 062	3 520
Retraités percevant un droit direct seul	1 423	1 483	2 906
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	72	79
Retraités percevant les deux à la fois	28	507	535
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,0%	1,5%	1,3%

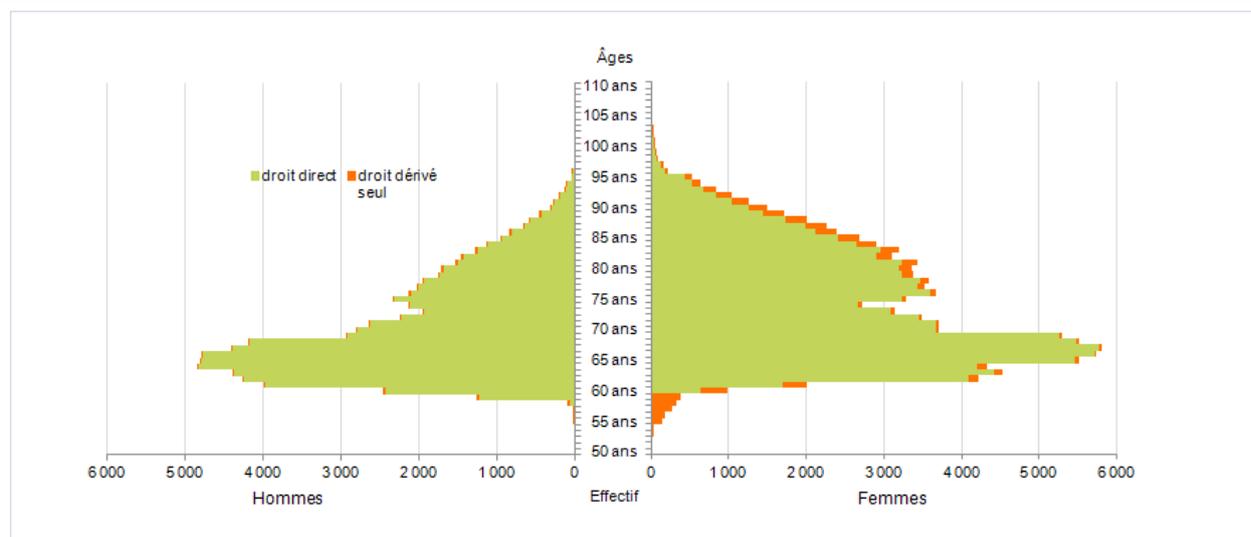
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 845	7 028	11 873
Droits directs (retraites personnelles)	4 504	5 120	9 624
Droits dérivés (retraites de réversion)	341	1 908	2 249
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	205	221	426
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 911	969	2 880
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	75,0 ans	72,2 ans	72,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	63,5%	44,2%	53,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	76 285	112 970	189 255
Retraités percevant un droit direct seul	73 501	78 980	152 481
Retraités percevant un droit dérivé seul	716	6 808	7 524
Retraités percevant les deux à la fois	2 068	27 182	29 250
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,0%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 741	4 186	15 927
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,7 ans	74,5 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	685 €	562 €	611 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 131 €	967 €	1 048 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,5%	58,8%	44,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

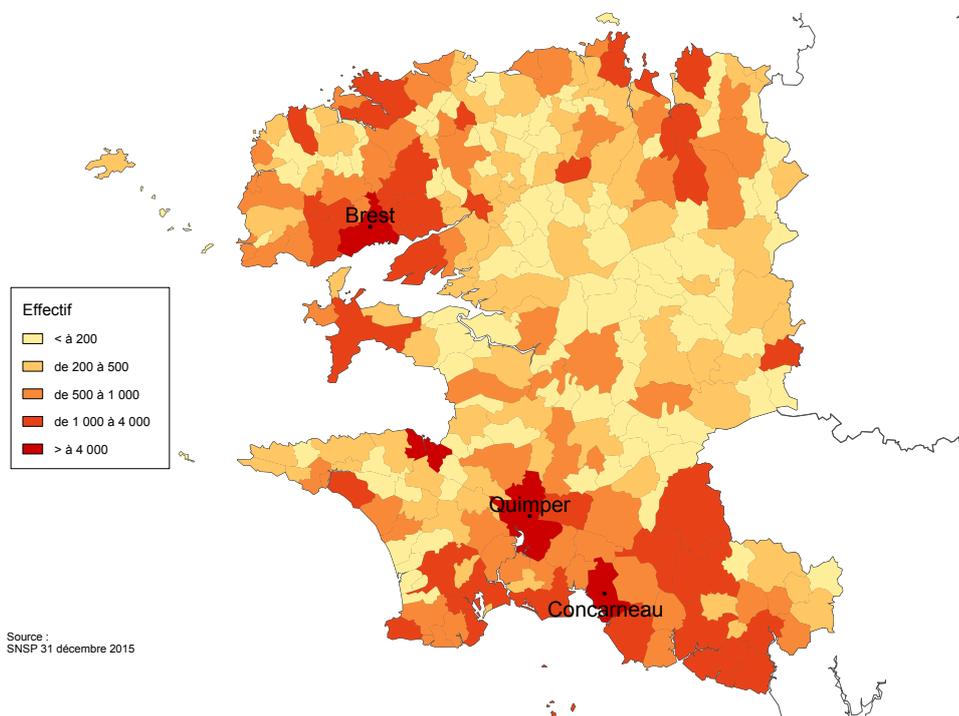
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Brest</b>			
Nombre total de retraités	8 376	14 645	23 021
Retraités percevant un droit direct seul	8 106	9 347	17 453
Retraités percevant un droit dérivé seul	32	970	1 002
Retraités percevant les deux à la fois	238	4 328	4 566
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,0%	3,5%	3,6%
<b>Quimper</b>			
Nombre total de retraités	4 871	7 799	12 670
Retraités percevant un droit direct seul	4 690	5 428	10 118
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	386	420
Retraités percevant les deux à la fois	147	1 985	2 132
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,2%	2,7%	2,9%
<b>Concarneau</b>			
Nombre total de retraités	2 154	3 361	5 515
Retraités percevant un droit direct seul	2 094	2 280	4 374
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	154	163
Retraités percevant les deux à la fois	51	927	978
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,9%	1,7%	1,8%

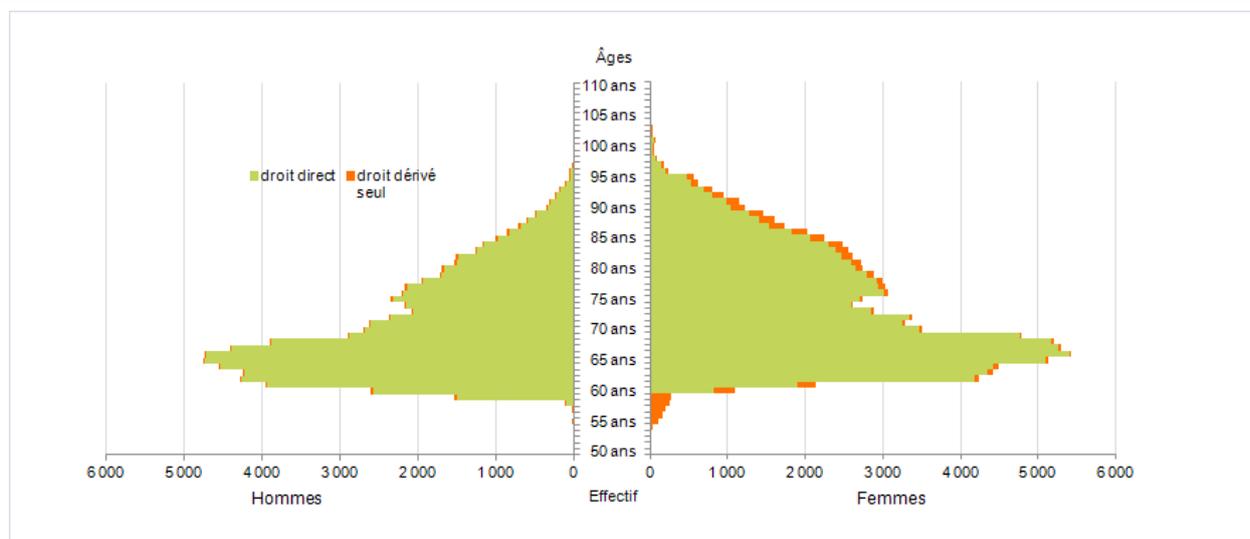
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 796	6 289	11 085
Droits directs (retraites personnelles)	4 466	4 644	9 110
Droits dérivés (retraites de réversion)	330	1 645	1 975
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	191	197	388
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 179	1 278	3 457
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,0 ans	61,7 ans
Droits dérivés	74,6 ans	72,8 ans	73,1 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	56,8%	42,1%	49,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	76 575	101 779	178 354
Retraités percevant un droit direct seul	73 534	74 112	147 646
Retraités percevant un droit dérivé seul	615	4 906	5 521
Retraités percevant les deux à la fois	2 426	22 761	25 187
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,0%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 563	6 842	22 405
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,0 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	753 €	593 €	662 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 122 €	950 €	1 037 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,3%	55,3%	40,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

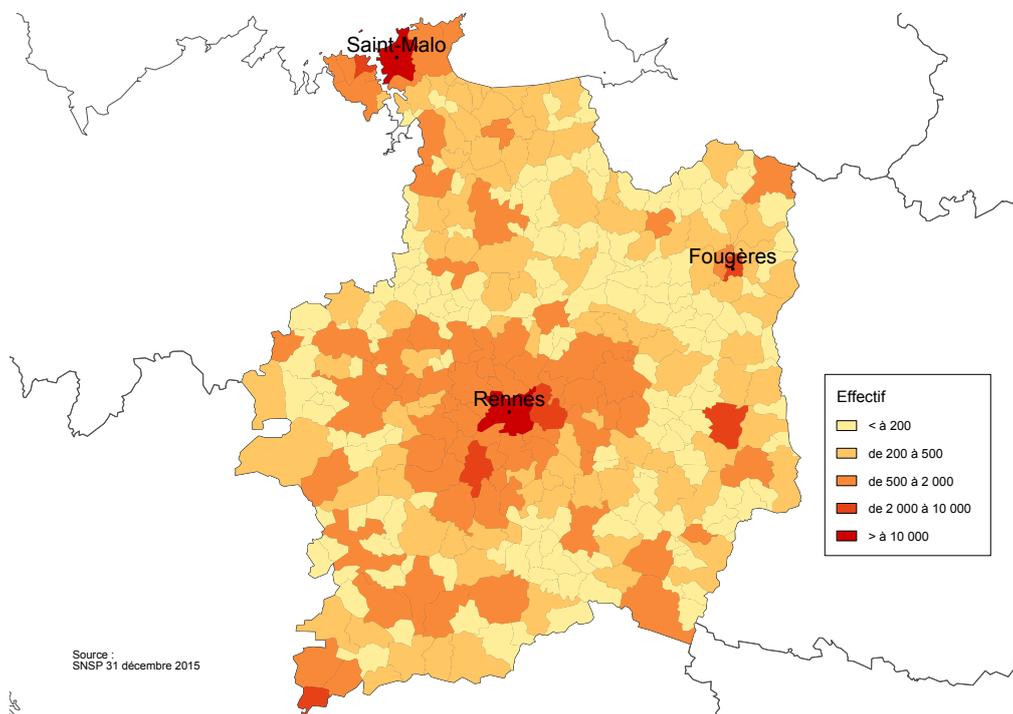
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Rennes</b>			
Nombre total de retraités	11 903	18 505	30 408
Retraités percevant un droit direct seul	11 534	13 434	24 968
Retraités percevant un droit dérivé seul	37	740	777
Retraités percevant les deux à la fois	332	4 331	4 663
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,8%	3,1%	3,8%
<b>Saint-Malo</b>			
Nombre total de retraités	5 155	8 016	13 171
Retraités percevant un droit direct seul	4 975	5 481	10 456
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	403	426
Retraités percevant les deux à la fois	157	2 132	2 289
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,6%	2,9%	2,8%
<b>Fougères</b>			
Nombre total de retraités	2 092	3 354	5 446
Retraités percevant un droit direct seul	1 960	2 114	4 074
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	116	123
Retraités percevant les deux à la fois	125	1 124	1 249
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	3,2%	2,8%

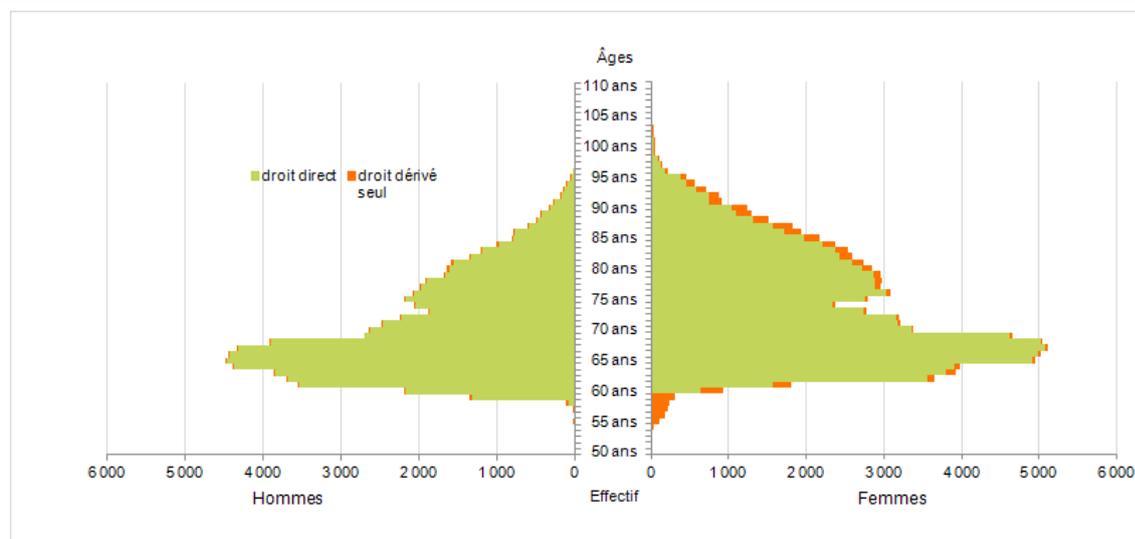
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 329	6 138	10 467
Droits directs (retraites personnelles)	4 045	4 478	8 523
Droits dérivés (retraites de réversion)	284	1 660	1 944
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	179	161	340
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 905	947	2 852
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,2 ans	72,0 ans	72,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	62,1%	45,9%	53,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	71 356	97 118	168 474
Retraités percevant un droit direct seul	68 824	69 326	138 150
Retraités percevant un droit dérivé seul	530	5 388	5 918
Retraités percevant les deux à la fois	2 002	22 404	24 406
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,8%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 247	4 753	17 000
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,2 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	719 €	575 €	636 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 133 €	971 €	1 054 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,8%	56,0%	41,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

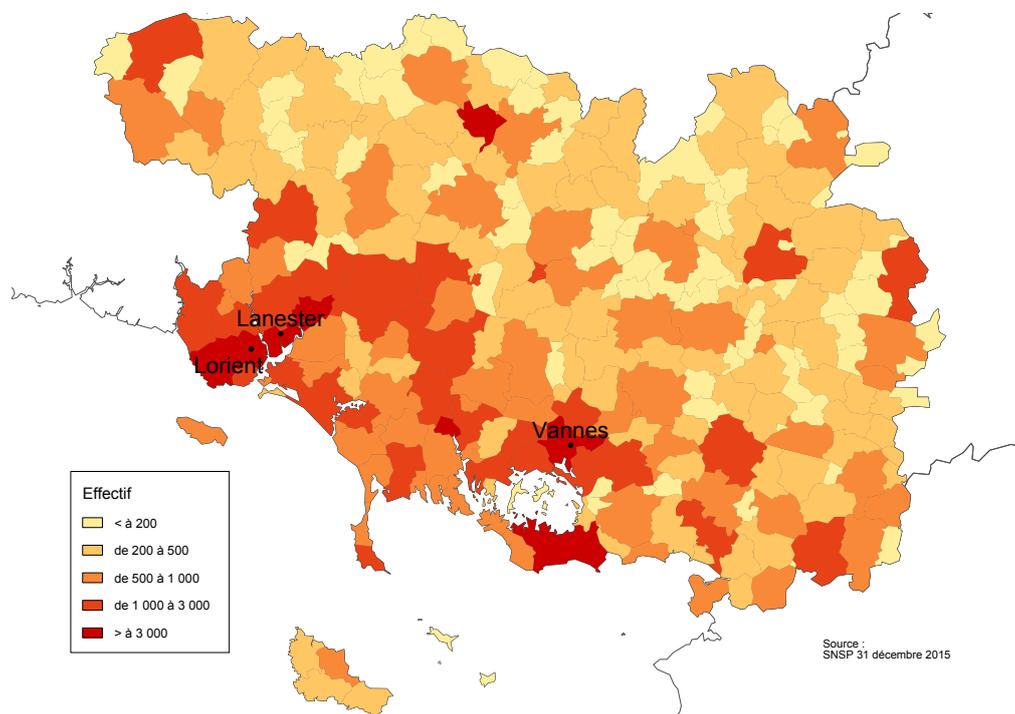
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Lorient</b>			
Nombre total de retraités	4 334	7 734	12 068
Retraités percevant un droit direct seul	4 206	5 050	9 256
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	449	458
Retraités percevant les deux à la fois	119	2 235	2 354
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	4,1%	4,4%
<b>Vannes</b>			
Nombre total de retraités	4 531	7 584	12 115
Retraités percevant un droit direct seul	4 407	5 551	9 958
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	343	360
Retraités percevant les deux à la fois	107	1 690	1 797
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	3,0%	2,8%
<b>Lanester</b>			
Nombre total de retraités	1 869	2 918	4 787
Retraités percevant un droit direct seul	1 817	1 835	3 652
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	210	212
Retraités percevant les deux à la fois	50	873	923
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,4%	3,2%	3,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.